



Inscriptions sur les listes électorales

Trois possibilités

1. En ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.

L'électeur doit joindre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile numérisés

2. Sur place, en mairie.

L'électeur doit présenter un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.

3. Par courrier adressé à la mairie.

L'électeur doit joindre un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le cerfa n°12669*02 de demande d'inscription